



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 octobre 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Points 19, 35, 51, 54 a), 54 c), 54 i),
56 a), 71 a), 93, 96, 98 h) 98 q), 98 u),
107, 108 et 117 de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan

Questions relatives à l'information

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Développement durable : stratégie internationale
de prévention des catastrophes**

**Développement durable : promotion des sources
d'énergie nouvelles et renouvelables**

**Mondialisation et interdépendance :
mondialisation et interdépendance**

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les organismes
des Nations Unies**

**Les progrès de l'informatique et de la télématique
et la question de la sécurité internationale**

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

**Désarmement général et complet :
promotion du multilatéralisme dans le domaine
du désarmement et de la non prolifération**

Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année



**Désarmement général et complet :
mesures de transparence et de confiance
relatives aux activités spatiales**

**Désarmement général et complet :
mesures de confiance à l'échelon régional
et sous-régional**

Contrôle international des drogues

**Mesures visant à éliminer
le terrorisme international**

**Réforme des Nations Unies :
mesures et propositions**

**Lettre datée du 17 octobre 2007,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des Missions permanentes des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont également membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération – Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan –, j'ai l'honneur, en tant que représentant du pays qui préside l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de vous faire tenir le texte de la Déclaration de Bichkek adoptée à la réunion du Conseil des chefs d'État des États de l'Organisation de Shanghai pour la Coopération, tenue le 16 août 2007 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 35, 51, 54 a), c) et i), 56 a), 71 a), 93, 96, 98 h), q) et u), 107, 108 et 117 et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sirodjidin Aslov

**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et russe]

Déclaration du Bichkek

Lors de la réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération tenue à Bichkek le 16 août 2007, les chefs d'État des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération – Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan – guidés par des conceptions identiques ou similaires des problèmes cruciaux du monde d'aujourd'hui, ont adopté la déclaration suivante.

Le développement des échanges dans le contexte de la mondialisation renforce l'interdépendance des États, leur sécurité et leur développement étant ainsi indissolublement liés. La communauté internationale ne pourra faire face aux défis et aux menaces auxquels elle se heurte aujourd'hui en matière de sécurité qu'en unissant ses efforts, sur la base de principes convenus et dans le cadre de mécanismes multilatéraux. Les problèmes qui se posent ne sauraient être résolus par une action unilatérale. Un système efficace de sécurité à l'échelle mondiale ne pourra être créé que sous l'égide de l'ONU, dans le strict respect de la Charte.

Les défis et les menaces d'aujourd'hui appellent une coopération systématique et non-discriminatoire, dans le strict respect des normes du droit international.

Stabiliser l'économie mondiale, éliminer la pauvreté, harmoniser le développement socioéconomique, assurer la sécurité en matière d'économie, d'écologie, d'énergie et d'information et protéger les populations et les territoires des États Membres de l'ONU dans les situations d'urgence, qu'elles soient naturelles ou technologiques, sont autant de tâches que l'on ne saurait exclure de la problématique de la sécurité internationale.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération estiment qu'il faudra, sur la base des normes généralement admises du droit international, édifier un système de sécurité qui puisse :

- Respecter un équilibre entre les intérêts de tous les sujets des relations internationales;
- Assurer à chaque État le droit de choisir sa voie de développement en toute indépendance, compte tenu de son expérience historique et de sa spécificité nationale, de préserver l'unité et la dignité nationales et de participer, à égalité de droits, à la vie internationale;
- Veiller à ce que les conflits et les crises régionaux et internationaux soient réglés par la voie diplomatique dans le respect des normes et principes du droit international et compte tenu des intérêts de toutes les parties concernées;
- Préserver la diversité des cultures et des civilisations et encourager les initiatives visant à approfondir le dialogue entre les civilisations et les religions.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont résolus à coopérer étroitement dans la solution des problèmes posés par la réforme des Nations Unies. La réforme de cette organisation mondiale, et avant tout du Conseil de sécurité, doit être fondée sur un accord aussi large que possible entre les membres. Une coopération fructueuse dans ce domaine est le gage d'une prise en considération authentique des intérêts de tous les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, s'agissant de renforcer au maximum le rôle de l'ONU et d'affermir la place centrale du Conseil de sécurité pour ce qui est d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération se prononcent résolument pour le renforcement de la stabilité stratégique et la non-prolifération des armes de destruction massive et jugent important et urgent d'élaborer un instrument de droit international visant à prévenir la militarisation de l'espace et l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans le contexte des objets spatiaux.

Les chefs d'État notent l'importance de la conclusion du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (Semipalatinsk, 8 septembre 2006) et se félicitent de l'adoption, à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, d'une résolution qui salue la contribution des pays d'Asie centrale à la consolidation du régime de non-prolifération des armes nucléaires ainsi que les progrès accomplis de la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Les chefs d'État appuient les efforts déployés par les États parties au Traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale pour conclure un protocole sur les garanties de sécurité avec les États dotés d'armes nucléaires, ce qui garantirait que la région est effectivement exempte d'armes nucléaires.

Reconnaissant le rôle porteur joué par le développement rapide et l'utilisation massive des techniques de l'information pour le progrès social de l'humanité, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération se déclarent préoccupés par le risque de voir ces techniques utilisées à des fins incompatibles avec la paix et la stabilité internationales.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont prêts à renforcer leur coopération et à intensifier les efforts communs pour renforcer la sécurité de l'information sous tous ses aspects.

Les chefs d'État considèrent que la stabilité et la sécurité en Asie centrale pourront être assurées avant tout grâce aux efforts déployés par les États de la région sur la base d'accords régionaux.

Les États membres notent la nécessité d'une démarche commune face aux nouveaux défis et menaces. Ils apprécient grandement les activités de la structure antiterroriste régionale de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui offre à leur avis de sérieuses possibilités de renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme.

Exprimant leur inquiétude devant la menace que représentent les stupéfiants venant de l'Afghanistan et son effet négatif sur la région de l'Asie centrale, les

chefs d'État souhaitent que la coopération dans la lutte contre les stupéfiants soit systématiquement renforcée dans le cadre de l'Organisation et qu'une action concertée soit entreprise pour créer autour de l'Afghanistan un « cordon de sécurité ». Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont prêts à participer aux efforts déployés pour normaliser la situation politique en Afghanistan et à s'engager dans une coopération économique avec l'Afghanistan. Le Groupe de contact de l'Organisation de Shanghai pour la coopération avec l'Afghanistan sera renforcé.

Conscients du rôle important que joue l'énergie dans la croissance économique durable et la sécurité, les chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération attachent une importance particulière au renforcement de la coopération dans ce domaine. Un partenariat efficace et mutuellement avantageux dans divers domaines de l'énergie contribuera à garantir la sécurité et la stabilité tant dans l'espace de l'Organisation de Shanghai pour la coopération qu'à l'échelle mondiale. Il est important de formuler aujourd'hui des stratégies énergétiques dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Dans la mesure des ressources, des besoins, des possibilités et du potentiel dont ils disposent, les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération continueront à contribuer au développement du dialogue sur la question de l'énergie ainsi qu'à une coopération pratique entre les États producteurs d'énergie, les États de transit et les États utilisateurs d'énergie.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération se déclarent prêts à s'entraider dans la mise en œuvre de programmes nationaux de développement économique.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération soulignent une fois encore que leur organisation est ouverte à la coopération avec toutes les parties intéressées, sur la base du droit international et des normes généralement reconnues des relations internationales, en vue de parvenir à des solutions mutuellement acceptables aux problèmes d'aujourd'hui.

Le Président de la République du Kazakhstan
(*Signé*) N. **Nazarbaïev**

Le Président de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Hu Jintao**

Le Président de la République kirghize
(*Signé*) K. **Bakiev**

Le Président de la Fédération de Russie
(*Signé*) V. **Poutine**

Le Président de la République du Tadjikistan
(*Signé*) E. **Rakhmon**

Le Président de la République d'Ouzbékistan
(*Signé*) I. **Karimov**

Bichkek, 16 août 2007